

derrière son comptoir, à côté des cigarettes, des couches, des revues et de tous les autres produits vendus dans ces commerces communautaires.

Je remercie le député de m'avoir posé ces questions. Personnellement, monsieur le Président, je souhaite bonne chance à tous les Canadiens qui ne veulent pas que cette société d'État et le réseau postal national soient démantelés comme le préconise le gouvernement dans ce rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste assez de temps pour une brève question ou observation. La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe a la parole.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a exprimé de façon fort éloquente les frustrations qui entourent le démantèlement de Postes Canada et de ses services.

Ma question porte sur un autre aspect du même sujet: les contrats relatifs aux routes de distribution rurale. Dans ma circonscription de Saanich—les Îles-du-Golfe, les gens que Postes Canada a engagés à contrat m'ont téléphoné pour se plaindre, malgré leur crainte de compromettre ainsi leur emploi. Ils doivent livrer une énorme quantité de courrier publicitaire sans intérêt—autre problème soulevé dans beaucoup de lettres de plaintes que je reçois de mes électeurs—sans pour autant recevoir de rémunération supplémentaire. Le député de The Battlefords—Meadow Lake peut-il me dire si son rapport minoritaire traite de ce problème et propose des solutions?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a une minute pour répondre à la question.

M. Taylor: Monsieur le Président, il est question des facteurs ruraux dans mon rapport, et je me ferai un plaisir de donner à ma collègue des précisions sur ce point. Comme je ne dispose pas de beaucoup de temps, je signalerai d'emblée que ce qui se produit actuellement dans le cas des facteurs ruraux est directement attribuable à la privatisation progressive de la Société canadienne des Postes, à l'impartition de ses services. Ce phénomène est d'ailleurs appelé à prendre de l'ampleur à mesure que la Société deviendra davantage comptable au secteur privé qu'à la population canadienne.

Privatiser une société comme celle-là équivaut ni plus ni moins à privatiser un service d'utilité publique. Dans la

Affaires courantes

course aux bénéfices, ce sont les fonds consacrés à ce genre de service essentiel qui génèrent des profits. Tout ce que l'impartition de services aux facteurs ruraux signifie, c'est que les gens doivent rivaliser entre eux pour obtenir un emploi. Les Canadiens ne devraient pas avoir à se faire ainsi concurrence pour trouver de l'emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et aux observations est écoulé. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole pour poursuivre le débat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tard hier après-midi, le bruit courait qu'un député néo-démocrate allait proposer l'adoption du rapport du gouvernement où il est question de fermer Postes Canada.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que je refuse de le croire. J'ai refusé hier de croire qu'un député, quel que soit son parti, proposerait l'adoption de ce rapport. Je m'excuse, mais on a prouvé que j'avais tort. Quelqu'un a bien proposé l'adoption du rapport du gouvernement où il est question de fermer Postes Canada.

L'article 124 du Règlement traite de la motion d'adoption. C'est ce qu'on nous a proposé ce matin. Naturellement, j'ai pensé d'abord que je ne comprenais pas bien de quoi il s'agissait. Puis je me suis dit que je ne connaissais peut-être pas assez bien l'autre langue officielle du Canada. J'ai donc consulté la définition de «concurrence» et de «concur» dans le *Concise Oxford Dictionary*. On y lit...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, ce rappel au Règlement est important. Je pense qu'il y a un peu de malice dans les propos de mon collègue, parce que celui qui a proposé la motion a clairement fait savoir qu'il s'opposait au rapport. C'était la seule façon dont il pouvait lancer le débat à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait très bien que ce n'est pas un rappel du Règlement et qu'il poursuit le débat. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Boudria: Comme je le disais avant cette grossière interruption, selon le *Concise Oxford Dictionary*, le mot «concur» a le sens de:

Arriver ensemble, coïncider; concourir; être d'accord, exprimer son accord.

«Concurrent» signifie: